



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 13

Absents : 6

Pouvoirs : 4

L'an deux-mille-vingt-quatre et le onze septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 06 septembre 2024 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – Nadine DURET.

ABSENTS

Mesdames et Messieurs :

BERTO Roger
MESNARD Nathalie
MARMOL Cyrielle
DEBERES Pauline
JUVIGNY Daniel
BLANC Jean-Charles

EXCUSES

Mesdames et Messieurs :

Néant.

PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine à GRANGE Philippe
AUBERT Pierre à REY Bernard
DELIGNY Yveline à POTE Xavier
IAFRATE Manon à DURET Nadine

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner M. CROUZATIER Christian pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration MOYEMONT-GAILDRY Catherine) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+ procuration AUBERT Pierre) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier (+procuration DELIGNY Yveline) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – DURET Nadine (+procuration à IAFRATE Manon).

DECIDE

- De nommer M. CROUZATIER Christian, secrétaire de séance.

2. APPROBATION COMPTE-RENDU.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL : séance du 10 Juillet 2024.

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques :

- Aucunes remarques

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration MOYEMONT-GAILDRY Catherine) –
CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER
Pascale – REY Bernard (+ procuration AUBERT Pierre) - SAMPSONI Jean – VAUX
Didier - POTE Xavier (+procuration DELIGNY Yveline) - COURMES Olivia –
BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – DURET Nadine (+procuration à
IAFRATE Manon).

ADOpte le compte-rendu de la précédente réunion.

PETITE ENFANCE

3. RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Rapporteur : Eric GUEZOU.

ECOLES – CANTINES.

Elémentaire : 191 élèves inscrits avec 8 classes. 188 enfants sont inscrits à la cantine (90 enfants par service).

Trois nouvelles enseignantes. Pas de problèmes au niveau de la rentrée.

Trois AESH sont présentes sur le temps scolaire et 1 animatrice du SIVU présente sur la pause méridienne et s'occupe d'un enfant sur le 1^{er} service.

Maternelle : 111 élèves inscrits avec 5 classes. 107 enfants sont inscrits à la cantine (60 enfants par service).

Cette année, nous avons beaucoup de tout petits (2 ans et demi). En termes d'autonomie c'est difficile au niveau de l'école. Difficulté au niveau de la cantine. Il faut plus de surveillance, beaucoup de pleurs, les faire manger. Il a été décidé, que trois services vont être mis en place jusqu'à la fin de l'année 2024 : 1 pour les plus petits, les deux autres services répartis entre les moyens et les grands.

Une AESH est présente sur le temps scolaire à la maternelle et s'occupe de deux enfants à la cantine.

La rentrée scolaire s'est bien passée sur les deux écoles.

Les travaux concernant l'agrandissement pourraient commencer sur mai 2025.

4. RENTREE CRECHE LES PITCHOUNETS

Rapporteur : Eric GUEZOU.

La crèche a rencontré des difficultés en fin d'année scolaire. Un mois de fermeture.

Sur le budget : 40.000€ de déficit par rapport au mois de juillet à minimiser des remboursements sociaux.

Une cellule de vigilance a été mise en place. Cette cellule a permis de réouvrir la crèche au mois de septembre, ce qui n'était pas certain.

Nous avons suivi le Président toutes les semaines, pour s'assurer qu'il ait bien son effectif de rentrée et qu'il avait bien géré les inscriptions pour la rentrée.

Le trésorier nous a présenté les comptes de l'exercice 2023 et le prévisionnel 2024.

Sur toutes les questions que nous avons posées, nous avons eu des réponses satisfaisantes.

En septembre la rentrée a bien eu lieu. Un agrément pour 38 berceaux réparti sur trois sections. 10 places pour les bébés, 14 places pour les moyens et 14 places pour les grands au maximum.

Actuellement le personnel est au complet, sauf pour la directrice et l'infirmière.

Nous allons continuer à être vigilant.

5. RENTREE PERI SCOLAIRE

Rapporteur : Eric GUEZOU.

Un nouveau président M. Benjamin GENTY. Une équipe d'animation composée de 11 personnes dont du personnel municipal complète l'équipe.

Fréquentation : 149 enfants inscrits au péri scolaire et 62 enfants sont inscrits au péri scolaire sur le mercredi. Les enfants sont accompagnés sur les activités socio culturelles et sportives et il propose des activités du mercredi.

Les inscriptions pour les familles se font sur le portail familles.

Un budget à l'équilibre. Une bonne rentrée. Une équipe au complet.

FINANCES

6. MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 175.000,00€ CONCERNANT L'ACHAT DES BIENS

(Boucherie : 96.500€+frais de commission 8500€ - Ancien abattoir : 70.000€).

Délibération à prendre.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT-GAILDRY.

OBJET : MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 175.000€ CONCERNANT L'ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS.

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'achat des biens immobiliers (remise avenue Georges Clémenceau et bâtiment au 115, rue de la république comprenant le lot 1 et 2), il est opportun de recourir à un emprunt.

Il propose au conseil municipal de contracter un emprunt bancaire d'un montant de 175.000€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration MOYEMONT-GAILDRY Catherine) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+ procuration AUBERT Pierre) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier (+procuration DELIGNY Yveline) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – DURET Nadine (+procuration à IAFRATE Manon).

- **ACCEPTE** la proposition de contracter un emprunt bancaire d'un montant de 175.000€.

- **DECIDE** de demander à plusieurs organismes des offres de financement.

- **AUTORISE** M. le Maire à retenir le mieux disant.

7. REGULARISATION DELIBERATION PROJET DE PREEMPTION (rajout des frais de commission).

- *Ancienne boucherie + appartement – rue de la République*

OBJET : REGULARISATION DELIBERATION N°66-2024 ACQUISITION PAR PREEMPTION DU LOT 1 DE LA COPROPRIETE DE LA PARCELLE SECTION G N°664.

M. le Maire informe le conseil municipal de la vente du bien sis 115 rue de la République, parcelle section G n°664, constituant le lot 1 d'une copropriété, composé de :

- en rez-de-chaussée, un commerce pour une superficie de 74.22 m²,
- au premier étage, un appartement pour une superficie 98.92 m²
- les 586/1000^{èmes} des parties communes générales

Le prix de vente est de 96.500€ (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros) + 8.500€ (huit mille cinq cents euros) de frais de commission.

Cet ancien bâtiment, à la double destination de commerce au rez-de-chaussée et appartement au R+1, fait partie du lot n°1 d'un bâtiment plus important en R+3.

Ce bâtiment est situé en plein cœur du village historique au milieu de la rue de la république, rue commerçante du village et au fond de la traverse de l'horloge avec une perspective sous le beffroi.

Il est donc une partie du patrimoine bâti du village.

Cette acquisition du lot 1 de ce bâtiment s'inscrit dans notre volonté de redynamisation et de mise en valeur du centre historique et économique du village et permettra d'y installer un commerce de proximité qualitatif pour les ALLEINSOIS, les touristes et les personnes de passage dans notre village.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration MOYEMONT-GAILDRY Catherine) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+ procuration AUBERT Pierre) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier (+procuration DELIGNY Yveline) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – DURET Nadine (+procuration à IAFRATE Manon).

DECIDE de demander l'acquisition par préemption du lot 1 de la copropriété de la parcelle section G n°664 au prix proposé de 96 500 € (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros) + 8.500€ (huit mille cinq cents euros) de frais de commission.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

8. DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL. ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES EN ZONE URBAINE.

OBJET : AIDE AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES.

Monsieur le Maire indique que nous allons solliciter le conseil Départemental, afin de financer l'acquisition :

- du bien sis 115 rue de la République, parcelle section G n°664, constituant le lot 1 d'une copropriété
- Et du bien sis avenue Georges Clémenceau, parcelle section G n°61, constitué d'une remise en très mauvais état à usage de garage avec terrain.

Bien sis 115 rue de la République :

Ce bâtiment est situé en plein cœur du village historique au milieu de la rue de la république, rue commerçante du village et au fond de la traverse de l'horloge avec une perspective sous le beffroi.

Il est donc une partie du patrimoine bâti du village.

Bien sis avenue George Clémenceau :

Ce bâtiment en rez-de-chaussée de plus de 250 m² est situé en bordure des anciennes aires de battage du village, classées en zone naturelle (N) et propriété dans leur majeure partie de la commune, tout comme l'ancien moulin à vent également implanté sur cette zone.

Cette petite colline naturelle offre une vue remarquable sur le Luberon, les Alpilles et le Massif des Costes à 360°. Le bâtiment fait partie intégrante de ce site, ce dernier constituant le deuxième site naturel emblématique du village, en miroir avec l'esplanade du Château d'Alleins et une amandaie communale. Cette dernière crée le lien entre les deux.

Cette acquisition représente une opportunité de protéger et revaloriser notre patrimoine foncier et immobilier de cœur de village, le bâtiment étant depuis longtemps à l'abandon. L'objectif poursuivi est d'aménager l'ensemble de cette zone paysagère et riche de biodiversité, tout en préservant les lieux, et de réaliser et d'aménager la bâtisse en un espace culturel et ouvert à destination des administrés.

Le montant de la dépense s'élève à la somme de **166.500,00 € HT**.

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide aux acquisitions foncières et immobilières.

Le taux de la subvention est fixé à 60% sur le coût hors taxes du projet.

Plan de financement :

- Conseil Départemental : 99.900,00€ HT.
- Commune : 66.600,00€ HT.

Après délibération,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration MOYEMONT-GAILDRY Catherine) –
CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER
Pascale – REY Bernard (+ procuration AUBERT Pierre) - SAMPSONI Jean –
VAUX Didier - POTE Xavier (+procuration DELIGNY Yveline) - COURMES Olivia
– BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – DURET Nadine
(+procuration à IAFRATE Manon).

- **APPROUVE** les opérations.
- **SOLLICITE** l'Aide du Département dans le cadre dans le cadre de l'Aide aux acquisitions foncières et immobilières.
- **ADOpte** le plan de financement.

9. . **LOCATION LOCAL EN BOX-STOKAGE SITUE RUE DE LA LIBERTE.**

OBJET : BAIL – BOX-STOCKAGE situé rue de la Liberté.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune dispose d'un local situé rue de la Liberté. Ce local en box-stockage est actuellement vacant.

Mme Thérèse COSTER et M. Jean SPICA domiciliées au 19, rue de la Liberté nous ont fait une demande pour le louer.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'autorisation de signer un bail précaire d'un an à intervenir, entre la commune et Mme Thérèse COSTER et M. Jean SPICA.

Celui-ci prendrait effet le 1^{er} janvier 2025 et se terminera 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration MOYEMONT-GAILDRY Catherine) –
CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER
Pascale – REY Bernard (+ procuration AUBERT Pierre) - SAMPSONI Jean –
VAUX Didier - POTE Xavier (+procuration DELIGNY Yveline) - COURMES Olivia
– BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – DURET Nadine
(+procuration à IAFRATE Manon).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à louer le local en box-stockage situé rue de la liberté à, Mme Thérèse COSTER et M. Jean SPICA moyennant un loyer mensuel de 80 € (quatre-vingt euros).
Un titre de recette émanant de la trésorerie d'Arles Municipale et Camargue sera transmis pour paiement, tous les mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail précaire d'un an entre la commune et Mme Thérèse COSTER et M. Jean SPICA

10. BAIL AGRICOLE AVEC M. MARTINEZ DANIEL.

Parcelle section E n°606 – Superficie de 30a 29ca – située « Terres de Saint Jean »

OBJET : BAIL A M. DANIEL MARTINEZ. Terre agricole située « Terres de St Jean ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Daniel MARTINEZ, demeurant 1518 RD 71B - 13980 ALLEINS – souhaite louer une terre communale : section E n°606 – Superficie de 30a 29ca – située Terres de Saint Jean. Cette terre est à l'arrosage.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 contre, 2 abstentions de ses membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration MOYEMONT-GAILDRY Catherine) – CROUZATIER Christian - GUEZOU Eric – REY Bernard (+ procuration AUBERT Pierre) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier (+procuration DELIGNY Yveline) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – DURET Nadine (+procuration à IAFRATE Manon).

Abstentions :

Mesdames VERT Hélène et URHAHN-BOLLIER Pascale

DECIDE de louer à Monsieur Daniel MARTINEZ la parcelle située – Terres de Saint Jean - pour une durée de 3 ans, à compter du 01.09.2024 pour finir le 31.08.2027.

Le prix du fermage est fixé à 325,00 € l'hectare.

Pour l'année 2024, le montant annuel est de 98.44 €, soit 32,81 € (trente-deux euros, 81cts) pour la période du 01.09.2024 au 31.12.2024, payable dès réception d'un titre de recette, auprès de la trésorerie « Arles Municipale et Camargue ».

Le tarif sera révisable chaque année en fonction du prix du fermage donné par la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles.

RESSOURCES HUMAINES

11. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RADACTEUR PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Assurer la gestion administrative du service urbanisme en ce qui concernent le droit des sols, du foncier en termes d'acquisitions, de ventes et de mutations immobilières (PC, DP) et aide à la gestion des DAACT, pour la compétence restant à la charge de la commune et en coordination avec la Métropole Aix-Marseille pour la compétence dont cette dernière à la charge.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil Municipal de créer, à compter du 1^{ER} novembre 2024., un emploi permanent de responsable du service urbanisme relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration MOYEMONT-GAILDRY Catherine) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+ procuration AUBERT Pierre) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier (+procuration DELIGNY Yveline) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – DURET Nadine (+procuration à IAFRATE Manon).

DECIDE :

De créer un emploi permanent sur le grade rédacteur principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de gestion administrative du service urbanisme en ce qui concernent le droit des sols, du foncier en termes d'acquisitions, de ventes et de mutations immobilières (PC, DP) et aide à la gestion des DAACT, pour la compétence restant à la charge de la commune et en coordination avec la Métropole Aix-Marseille pour la compétence dont cette dernière à la charge, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2024.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 - article 6411 du budget primitif 2024.

TRAVAUX

12. LISTES DES TRAVAUX EN COURS.

Lancement de l'appel d'offre pour l'aire de stationnement désimperméabilisée de la Gare.

Nous travaillons avec le maitre d'œuvre sur le projet 2 et le projet 3 qui sont respectivement :

- L'aménagement de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny depuis la fin des travaux précédents sur l'avenue Foch jusqu'au rond-point du Général de Gaulle.

Actuellement :

- Enfouissement des réseaux secs par le SMED (septembre à décembre).
- Rénovation des réseaux humides par la Métropole (octobre et novembre).

Nous travaillons aussi avec le maitre d'œuvre N°2 sur l'extension de l'école maternelle

Nous allons lancer l'appel d'offre pour l'extension des vestiaires du Stade en une salle de réunion et de convivialité pour les associations foot et rugby.

En ce qui concerne les petits travaux à réaliser sur fin 2024 et 2025.

PPMS à mettre dans les bâtiments communaux

Extension des caméras dans les entrées de village

Sécurisation du rocher du château

Rénovation des alarmes intrusion des écoles élémentaires et de la mairie

Chauffage bibliothèque et maison Roche

Insonorisation phonique des cantines et du foyer restaurant

DIVERS

13. INFORMATION SUR LA FUTURE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

L'horizon s'ouvre sur une continuité de l'offre de santé sur le village.

Le docteur Patrick ARCHAUD continu trois jours par semaine et deux autres médecins complètent la semaine.

Le Docteur Thomas MONNET-POUPON remplacera le Docteur DOUCE courant mi 2025.

Nous aurons donc bien deux médecins sur la commune.

Un troisième médecin, Mme Christelle STROCK souhaite également intégrer le village.

Nous allons mettre en place une étude de faisabilité sur une maison de santé pluridisciplinaire composée d'un cabinet avec trois médecins, quatre dentistes, six à huit infirmiers (es), trois ou quatre kinés, du para médical, la pharmacie

Un beau projet Public/privé qui va démarrer. Une communication sera faite auprès de la population.

QUESTIONS DIVERSES

Tour de Table.

Philippe GRANGE

- Réserve communale de sécurité civile : 24 adhérents – formation en cours
- L'alternante en communication sera présente en mairie en partir du 12 septembre
- 40 ans des Amis du Vieil Alleins, les 18 et 19 octobre 2024
- Les Sentiers Gourmand le 5 octobre 2024

Eric GUEZOU

L'espace jeunes est complètement rénové dans le local de la gare pour l'accueil de la petite enfance.

Nous allons accueillir le LAEP (du 09.09 au 14.10.2024) qui tourne sur les cinq communes.

Le relais petit enfance (RPE) sera sur l'espace tous les jeudis matin de l'année (accueil commun pour que les assistantes maternelles se retrouvent avec les enfants)

Lionel FABRE

Forum des associations – bonne participation. Création de nouveaux créneaux pour les associations. Enormément d'adhérents. Des stages au niveau des associations ont été proposés. Mise en place d'un règlement sur l'utilisation du stade et une planification. Les associations souhaitent s'agrandir et faire de nouvelles activités.

Les associations sont bien intégrées aux manifestations organisées par la commune.

Pascale URHAHN-BOLLIER

- Entretien du canal de Craonne

Curage du canal à partir d'octobre 2024. En trois phases en collaboration avec la Métropole, le LPO (supervision des travaux) et la commune. Sur 2,50m de large et 0,80 de profondeur. Préservation de la biodiversité.

- ABC - Action 4

Participation à la création de sentiers sur des itinéraires respectueux de la biodiversité. CPIE du Pays d'Arles mandaté par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – deux ateliers participatifs (en cours)

Atelier 1 : quels patrimoines naturels valoriser à travers des sentiers communaux (10.09.2024)

Atelier n°2 : Quels circuits mettre en place ? Conditions et Moyens (01.10.2024)

- Programme environnement avec les écoles

En concertation avec les équipes pédagogiques, la commission petite enfance et jeunesse.

- **Aires terrestres éducatives** : réflexions en cours pour intégration d'une classe de l'école élémentaire dans la démarche
- **Dans 1000 communes la forêt fait école** : en partenariat avec « les communes forestières » et l'ONF. Webinaire d'information le 27.09
- **Plantation d'arbres avec l'ONF** : date à définir

- **Ephéméride LPO** : outil d'éducation à la nature, saison par saison, et invite à l'observation curieuse de cette nature proche à disposition gracieuse des enseignants(es) par la LPO. Pour en savoir plus : <https://www.ephemeridedelabiodiversite.fr/lephemeride/>

- **Programme environnement avec les écoles**

Rentrée de l'école comestible : programme proposé par l'école comestibles, autour de l'alimentation de la terre à la table, et du potager à l'assiette.

Avec la collaboration des équipes pédagogiques : Mise en place des parcours d'ateliers comestibles : sentir, explorer, semer, cultiver, manipuler, observer le vivant, partager des expériences, des cuisines, des cultures, et des savoir-faire.

Un grand Merci à sandrine FAURE et Gabriel CHABRAND pour réitérer cette belle initiative appréciée des petits et des grands et pour leur remarquable implication bénévole.

Pour en savoir plus : www.ecolecomestible.org

Hélène VERT

Don du sang le 13 septembre

Déambulation « Manon de sources » le 15 septembre

Fête de l'amande le 29 septembre

Les sentiers gourmands le 05 octobre

Spectacle le 13 octobre au bastidon

Bernard REY

Notre policier municipal, Gautier PERDRIAT est en formation pour une durée de 6 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00